

COMPTE-RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DE LETTRET

SEANCE ORDINAIRE

DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes**, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de LETTRET dans la salle de la mairie sous la présidence de **M. Rémy ODDOU, Maire**.

- Date de la convocation : 23 septembre 2021
- Support de la convocation : Courriel
 - Nombre de conseillers en exercice : 10
 - Nombre de conseillers présents : 08
 - Nombre de conseillers votants : 08

Conseillers présents :

M. Bernard BOHAIN, Mme Marie-Christine BOURDEAU, M. Jean-Claude LAFONT, M. Rémy ODDOU-STEFANINI, M. Manuel MESAS, Mme Françoise LECOMTE, M. Denis ROUSSELLE, Mme Catherine MEYER.

Conseillers absents :

Mme Mylène CUISSET, Mme Karine FARNAUD.

LE QUORUM EST ATTEINT.

Secrétaire de séance : Jean-Claude LAFONT.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du CR du dernier conseil
- Assurances statutaires
- Exonération partielle des droits de place
- Installation vidéoprotection à l'aire de la douane
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu du 7 septembre 2021 est validé à l'unanimité.

ASSURANCES STATUTAIRES

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion a proposé un contrat de groupe pour les assurances statutaires liées aux employés communaux. Il propose de souscrire au contrat retenu par le Centre de Gestion, avec la formule correspondant à une cotisation de 1.25% de la masse salariale, qui comprend une franchise de 5 jours par arrêt. Pour la commune, cela représenterait environ 100 € de cotisation annuelle.

Etant entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve la proposition et vote la délibération.

EXONERATION PARTIELLE DES DROITS DE PLACE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la crise sanitaire, il avait été décidé d'exonérer les restaurateurs du Petit Jardin de 75% de leur droit de place pour l'année 2021. Compte tenu de l'évolution positive de la situation sanitaire, M. le Maire propose de passer l'exonération à 50%.

Etant entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition et vote la délibération.

INSTALLATION VIDEOPROTECTION A L'AIRE DE LA DOUANE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le nombre de dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants ne diminuant pas avec le temps, il propose d'installer un système de vidéosurveillance autonome, avec toute la signalisation légale, afin de pouvoir engager des poursuites envers les contrevenants le cas échéant. Pour financer ce projet de 3000€, M le Maire suggère de demander une subvention au Département.

Etant entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition et vote la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire informe les Conseillers Municipaux que, suite à l'analyse des résultats du marché public des travaux du carrefour de la Plaine, il apparaît que les deux offres qui présentent le plus d'intérêt d'un point de vue économique sont, pour le lot 1, la société ABRACHY, et pour le lot 2, la société COLAS. Il faudra quand même retravailler des options conditionnelles, afin de rentrer dans le budget objectif.

Suite à la chute d'arbre sur le cabanon, le Maire informe qu'il a réalisé une déclaration à l'assurance.

Suite à une remarque concernant l'encombrement d'une buse sur le chemin des Vignes, il a été demandé à l'agent technique communal de procéder à son débroussaillage.

FIN DE SEANCE A 20H15

Vu pour être affiché et transmis en Préfecture le 07/09/2021, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À LETTRET, le 07/09/2021



Le Maire
Rémy ODDOU